# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-4-66 498063

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14**
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.*
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
**15 F**

N° LXVII - Supplément N° 2
19 Avril 1966

AVERTISSEMENTS — TAVELURES DES FRUITS A PEPINS — CULTURES FRUITIERES

Les pluies incessantes créent des conditions particulièrement favorables à la maladie. Actuellement, il faudrait pouvoir réaliser une protection continue des arbres, c'est à dire renouveler la garantie chaque fois que les pluies ont lessivé les produits et chaque fois que le développement de la végétation le justifie.

De toutes façons, dans tous les vergers non traités depuis le 17 avril, il convient d'effectuer **un nouveau traitement immédiatement** et en tous **cas avant le 21 avril. Profiter** de la **moindre acalmie pour opérer et** si le feuillage est très **mouillé ou si l'on traite sous** une petite pluie, il est prudent d'augmenter de 30 à 50 % les doses de fongicide habituellement recommandées.

Il faut absolument intervenir rapidement et quelles que soient les conditions climatiques et ne pas attendre un hypothétique temps plus favorable.

INFORMATIONS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les tas de déchets constituent tous les ans des sources d'attaques anormalement hâtives de la maladie. En effet, les repousses qui végètent sur ces tas sont fréquemment envahies par le champignon qui y fructifie précocement donnant ainsi naissance à de nombreux germes qui " arrosent " les cultures voisines dès la levée.

Les producteurs ont donc intérêt à détruire systématiquement la végétation de ces tas de déchets soit par l'épandage de chaux vive soit en les pulvérisant de temps en temps avec un herbicide classique à base de chlorate de soude, ou de colorants nitrés, etc...

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

8